

Avis

aux Enseignants et aux Etudiants

Conformément aux décisions du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 01 avril 2020 et du 28/03/2020 et se référant à la circulaire n° 14/20 du 19 mars 2020 relative à l'enseignement à distance (EAD), la cellule de crise réunie le Jeudi 02 Avril 2020 à l'INSAT insiste et rappelle que l'enseignement présentiel constitue la base de l'enseignement et que l'EAD reste toujours une option et une alternative encouragée, non obligatoire mais nécessaire durant cette conjoncture exceptionnelle qui assure la continuité pédagogique entre l'enseignant et ses étudiants au cours de cette période de confinement sanitaire général, et réaffirme le principe de l'égalité des chances des étudiants.

Par conséquent, et suite à l'analyse objective de cette situation inédite et délicate, la cellule de crise s'est réunie en présentiel et a décidé les procédures suivantes pour sauver l'année universitaire en cours:

1) Chaque enseignant est habilité à choisir, **en commun accord avec ses étudiants, la plateforme** ou le moyen convenable pour continuer sa mission pédagogique ; Moodle, Microsoft Teams, e-mail, Facebook, Google Classroom,...

- lien version démo Moodle : <https://web.microsoftstream.com/video/44266379-0b7b-4d41-aeb7-8cc7ddf48606>

- lien version démo Microsoft Teams : <https://www.youtube.com/watch?v=dxFDEfbBGY&t=4s>

2) Une période de quatre semaines au maximum sera consacrée pour continuer et clôturer les enseignements de chaque enseignant sous **forme présentielle** au sein des locaux de l'INSAT et ce, après la fin du confinement et la décision de réouverture officielle des établissements universitaires par le ministère de tutelle. Seul l'enseignant est habilité à juger du nombre de semaines restantes, à assurer en présentiel : **deux semaines au moins et quatre semaines au plus.**

3) Le planning pédagogique actuel n'est plus valable et sera remplacé par un **nouveau calendrier** fixant les dates d'examens et de fin de l'année universitaire en cours. Il sera décidé par les structures compétentes et sera diffusé au moment opportun.

4) **Les examens** n'auront lieu que lorsque la **formation présentielle** fixée par l'enseignant sera **terminée** afin que tous les étudiants soient au même pied d'égalité.

5) Les étudiants **en stage de PFE** ayant besoin d'avenant pour proroger la période de stage ou pour toute autre fin utile, peuvent prendre contact avec la DVURE sur les liens suivants : dvure@insat.rnu.tn – slim.yacoub@insat.rnu.tn . Les dates de soutenances de PFE initialement prévues fin juin 2020 et fin Septembre 2020, pourraient être modifiées en fonction de la date de levée de confinement.

6) Enfin L'INSAT décide de s'investir dans **l'innovation pédagogique** en créant sa propre plateforme Moodle sur son propre serveur.

Le directeur et l'ensemble des structures administratives et pédagogiques de l'INSAT sont à la disposition des enseignants et des étudiants pour toute information ou assistance complémentaire.